Alger, le

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

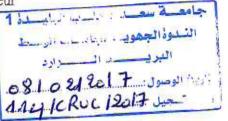
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur

et de la Recherche Scientifique

Direction de la Coopération et des Échanges Interuniversitaires

Nº: 123 /D.C.E.I.U/ 2017



8 🛭 فيفري 2017

Messieurs les Présidents des conférences régionales des Universités

OBJET: Offre de bourse du gouvernement Hongrois (Stipendium Hungaricum)

J'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est destinataire d'une offre de bourses au titre de l'année universitaire 2017 – 2018, émanant du gouvernement Hongrois.

Cette offre concerne :

Les étudiants majors de promotion inscrits en dernière année de licence souhaitant préparer un diplôme de niveau Master et ceux inscrits en dernière année de Master souhaitant préparer un PHD

Les spécialités visées concernent notamment l'Agriculture, l'Engineering, les sciences de la nature et de la vie, et la Gestion des ressources en eau.

Les inscriptions et dépôts des dossiers de candidature se font en ligne, une plate-forme d'application à consulter sur le lien suivant www.stipendiumhungaricum.hu

Les délais d'introduction des candidatures online sont fixés jusqu'au <u>05 Mars</u> 2017.

Je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre pour la diffusion de cette offre et vous prie de nous faire parvenir, les listes et dossiers complets (liste des documents jointe en annexe) des postulants retenus remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité à une formation résidentielle à l'étranger ayant candidaté à ce programme

PROGRAMME BOURSIER DE COOPERATION ALGERO-HONGROIS 2017-2018

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

- 01- Copie du procès verbal de sélection ;
- 02- Demande manuscrite du candidat faisant ressortir sa motivation par rapport à cette formation visée par le responsable hiérarchique;
- 03- Deux (02) photos;
- 04- Une attestation de major de promotion (avec mention du classement de L'étudiant) visée par : le Vice recteur FSGFCD ou le Doyen de la Faculté ;
- 05- Les relevés de notes du cursus universitaire mentionnant la session de passage en année supérieure visée par : le Vice recteur FSGFCD ou le Doyen de la Faculté ;
- 06- Les certificats de scolarité du cursus universitaire légalisés par l'établissement d'origine;
- 07- Une copie du baccalauréat légalisée par l'établissement d'origine ;
- 08- Une copie du diplôme obtenus (Ingéniorat, Licence, Master ...) légalisée par l'établissement d'origine.

8 0 فخري 2017

